



académie
Aix-Marseille

Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

DIEPAT/16-694-945 du 25/01/2016

ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADEMIQUE COMPETENTE A L'EGARD DES PERSONNELS DE DIRECTION

Référence : articles 8 et 10 du décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires

Destinataires : Tous personnels

Dossier suivi par : Mme YAGUES, secrétariat de division tel. : 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr - fax : 04 42 91 70 06

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après l'arrêté rectoral actualisé portant désignation des **représentants de l'administration** au sein de la commission administrative paritaire académique compétente à l'égard du corps des personnels de direction.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Directeur des Relations et des Ressources Humaines

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

VU les articles 8 et 10 du décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires
VU l'arrêté rectoral DIEPAT en date du 12 octobre 2015 portant désignation des représentants de l'administration à la commission administrative paritaire académique des personnels de direction, publié au bulletin académique n° 684 du 02 novembre 2015
VU le décret présidentiel en date du 23 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Luc LAUNAY en qualité de directeur académique des services de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône à compter du 23 décembre 2015

ARRETE

ARTICLE PREMIER – Sont désignés en qualité de **représentants de l'administration** à la commission administrative paritaire académique des personnels de direction :

PERSONNELS DE DIRECTION	
Titulaires	Suppléants
<ul style="list-style-type: none">- Le recteur, Bernard BEIGNIER, président,- M. Luc LAUNAY, IA-DASEN des Bouches-du-Rhône,- M. Dominique BECK, IA-DASEN de Vaucluse,- M. Eric LAVIS, IA-DASEN des Alpes-de-Haute-Provence,- M. Philippe MAHEU, IA-DASEN des Hautes-Alpes,- M. Dominique KARAS, IA-IPR établissements et vie scolaire	<ul style="list-style-type: none">- M. Pascal MISERY, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille,- M. Gérard MARIN, directeur des relations et ressources humaines au rectorat,- M. Thierry DALMASSO, IA-DAASEN des Bouches-du-Rhône,- Mme Michèle VANDREPOTTE, IA-DAASEN de Vaucluse,- Mme Dominique ROYER, adjointe au directeur des relations et ressources humaines, rectorat,- Mme Marie-Andrée CAMPION, chef du bureau des personnels de direction, d'inspection et de recherche-formation, DIEPAT au rectorat

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix-en-Provence, le 07 janvier 2016



Bernard BEIGNIER